



## ATELIER D'EXPRESSION ARTISTIQUE

PEINTURE / DESSIN / MODELAGE / COLLAGE / GRAPHISME / LOISIRS CREATIFS

DU 10 SEPTEMBRE 2018 AU 14 JUIN 2019

CE2 / CM1 / CM2 : LE LUNDI DE 16 H 45 À 17 H 45

GS / CP / CE1 : LE VENDREDI DE 16 H 45 À 17 H 45

### L'objectif de l'atelier

L'atelier d'expression artistique est un moment privilégié pour l'enfant, hors du cadre scolaire, un temps pour lui permettre d'évacuer ses tensions et d'explorer ses émotions. Il a pour objectif de donner aux élèves le plaisir de l'expression personnelle, le goût de l'investigation et de l'exploration. Il leur donnent également le sens de la solidarité induite par la pratique collective. L'atelier conduit les élèves à développer leur imaginaire, à mettre en œuvre leur créativité et leur autonomie à l'aide de différents médiums : peinture, collage, découpage, modelage, ect.., tout en suivant des consignes de base



### Tout le matériel est fourni sauf :

- Un vieux tablier

### Les points forts

• Mieux se connaître • Prendre confiance en soi • Oser agir, lâcher-prise • Développer son imaginaire • Exprimer ses émotions

Monsieur, Madame : .....

Parent(s) de : .....

en classe de : .....

### S'engage :

Pour toute l'année scolaire, le lundi de 16 h 45 à 17 h 45. (CE2/CM1/CM2)

Pour toute l'année scolaire, le Vendredi de 16 h 45 à 17 h 45. (GS/CP/CE1)

### Et verse

la somme totale de 260 € par chèque pour l'année

2 x 130 € soit 260 € pour l'année ( 2 chèques de 130 € qui seront encaissés en septembre et en janvier

**Important :** Je ne peux pas prendre plus de 12 enfants, ceci pour le bon fonctionnement de l'atelier. Les inscriptions s'arrêteront aux 12 premières réponses. S'il y a moins de 6 enfants inscrits l'atelier sera annulé. Votre inscription est un engagement à l'année, selon l'option choisie. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement hors de la ville, de maladie longue durée ou de chômage. Un remboursement au prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs pour les cas précités ci-dessus. Les chèques sont à établir à l'ordre de Dorothee Bruet à renvoyer avec tous les documents remplis au : 6 bis rue Jules Parent, 92500 Rueil Malmaison.

SIGNATURES DES PARENTS :



Photo  
Obligatoire

ATELIERS 2018 - 2019  
ECOLE SAINT-CHARLES / NOTRE DAME

## Fiche de renseignements

à remplir et à joindre avec la fiche d'inscription

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

	Père ( ou tuteur )	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
Code postal/ Ville		
Tél ( Port/Fixe )		
Email		

### EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone à appeler : .....

N° de sécurité sociale de la personne responsable : .....

### AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s), Père, Mère, Tuteur légal, responsable de l'enfant ..... autorisons Dorothee Bruet à faire soigner notre enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable sur toute la durée de l'atelier.

Fait à ..... Le .....

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé ».